

Compte-rendu de la deuxième réunion du Comité d'Habitants Blagis Gare, le 12 septembre 2012, au Café de la Gare.

Le tour de table permet de mieux faire connaissance.

1 – Règlement intérieur

J.M. Drouot présente un projet de règlement intérieur du Comité d'Habitants (CH). Le projet amendé en réunion est joint ci-dessous.

Les principaux points de ce document sont débattus et acceptés par le CH

L'article 1 définit la mission du CH et reprend simplement le dernier CR du CH.

L'article 2 détaille la façon dont les Comités d'Habitants ont été constitués. Il propose de constituer de la même façon une liste de remplaçants qui seraient progressivement intégrés au CH en cas de démission de titulaires.

L'article 3 donne la possibilité de demander la démission de membres titulaires qui n'assisteraient pas à trois réunions consécutives, sans raisons valables.

L'article 4 propose un mode de fonctionnement du CH et ouvre les réunions à des experts ou des habitants ayant des idées intéressantes à exposer. Par contre, le CH n'a pas accepté la proposition d'ouvrir les réunions du CH à des auditeurs simples, n'ayant pas le droit d'intervenir (comme au Conseil Municipal).

Le CH peut constituer, avec des habitants, un groupe de travail sur des sujets concernant une partie du quartier.

Mais la majorité du CH ne souhaite pas que des Conseils de Quartier puissent être organisés pour traiter spécifiquement les demandes d'une partie du quartier. Plusieurs membres pensent pourtant que cela pourrait redonner envie à certains habitants de participer à un Conseil de Quartier les concernant plus particulièrement. La majorité du CH souhaite que les Conseils de Quartier soient précisément utilisés pour renforcer la solidarité entre toutes les parties du quartier (Gare, Potiers, Paradis, ...).

J.M. Drouot rappelle qu'il a été admis que les quartiers actuels étaient trop grands. Un redécoupage pourrait permettre une plus grande motivation des habitants. Mais ce redécoupage serait trop compliqué à faire à court terme, il pourrait être fait après les élections municipales en 2014.

A. Sommier précise que le mandat des membres actuels du CH dure jusqu'aux prochaines élections municipales, en 2014.

2 - Comment faire connaître aux habitants l'existence de ces comités d'habitants?

Comme prévu à la réunion précédente, deux boîtes à idées en carton seront disponibles au Café de la Gare et à la Maison de Quartiers des Paradis. J.M. Drouot fournira ces boîtes. Un document devra être disponible à côté de ces boîtes pour expliquer à quoi elles servent et quelle est la mission du CH.

I. Chanaud relèvera ces boîtes à idées toutes les semaines, et diffusera à tous les membres un résumé des demandes des habitants.

Par ailleurs, il est décidé, à l'occasion des journées Portes Ouvertes des ateliers d'artistes, que le CH organise une ballade découverte du quartier et de ces ateliers, le Dimanche 14 octobre, à partir de 14 heures. Rendez vous à 14 heures devant le Gymnase Jean Fournier, 7 rue des Potiers.

Cette ballade a trois objectifs :

- Permettre aux participants de mieux connaître l'ensemble de leur quartier et en particulier les parties du quartier où ils viennent rarement.
- Faire connaître l'existence du Comité d'Habitants et son rôle dans le quartier, faire connaissance avec les membres du CH.
- Découvrir les nombreux ateliers d'artistes de notre quartier.

Pour informer très largement tous les habitants du Quartier, I. Chanaud sollicitera le service Communication de la Mairie, pour la réalisation de 1500 tracts A5 (pour les habitats individuels) de 50 affiches A4 et 56 affiches A3 pour affichage chez les commerçants (A4) et dans les cages d'escalier des immeubles et sur les 6 panneaux d'affichage municipaux de notre quartier (A3). Le projet de texte pour les affiches et les tracts est donné à la suite de ce compte-rendu.

Le boitage et les affichages seront faits par les membres du CH. La répartition du travail sera finalisée lors de la prochaine réunion du CH, en principe le 4 octobre prochain.

A partir de la localisation des ateliers d'artistes, J. Touzet préparera le circuit de cette ballade : départ Gymnase Jean Fournier, arrivée place de la Gare.

3 - Avenir du terrain 22 avenue Lombart.

Plusieurs membres du CH ont constaté la démolition de la maison du 22 avenue Lombart. Plusieurs regrettent que les habitants n'aient pas été consultés ou même informés de la démolition imminente de cette maison.

Le CH souhaiterait être associé à la définition de la future utilisation du terrain ainsi libéré. Mais il semble que cette utilisation soit déjà décidée et que ce terrain sera rapidement transformé « en espace vert, agrémenté d'un verger conservatoire, d'un jardin thématique et d'une mare à batraciens ».

Le CH souhaite donc être informé des décisions déjà prises. A. Sommier s'engage à obtenir le plan de l'espace vert projeté et à le communiquer au CH.

J.Touzet souhaite continuer à défendre son projet de Maison de l'Ecologie pour cette parcelle. Elle doit rencontrer prochainement J.M. Germain député, et J.F. Dumas Maire adjoint chargé de l'environnement. D'autres membres du CH pensent qu'il est trop tard pour intervenir et que c'est le futur PLU qui décidera du devenir de cette parcelle.

M. Lecante a fourni une copie du plan de la parcelle et du rapport donnant le cout de réhabilitation de la maison (126000 euros TTC) sur lequel s'est appuyé la Mairie pour décider de la démolition de la maison. Ces deux documents sont disponibles sur demande.

Prochaine réunion:

Le CH a fixé sa prochaine réunion **au jeudi 4 octobre 20h30**

J.M. Drouot, membre du Comité d'Habitants Blagis Gare, le 14 septembre 2012

Annexe 1 : **Projet de Règlement intérieur du Comité d'habitants Blagis-Gare**

Version du 14 septembre 2012

1 - Mission

Le Comité d'Habitants Blagis Gare a pour mission de préparer, organiser et animer les futurs Conseils de Quartier. A l'écoute des habitants, il liste les différents sujets d'intérêt général qui devraient être abordés en Conseil de Quartier, sollicite les suggestions ou les propositions des habitants, consulte des "experts", construit des projets à soumettre au Conseil de Quartier et à la municipalité. Pour les sujets personnels ou très ponctuels, il oriente les habitants vers les services techniques municipaux concernés ou vers les élus référents.

2 - Composition

Le Comité d'Habitants (CH) comporte au maximum 15 membres titulaires, tous habitants ou exerçant une activité dans le quartier. Il est normalement constitué par moitié de bénévoles tirés au sort parmi les volontaires qui se sont portés candidats auprès de la Mairie, et pour l'autre moitié par des citoyens tirés au sort sur les listes électorales et qui acceptent de s'engager à travailler efficacement dans le CH. Si, parmi les citoyens tirés au sort sur les listes électorales, il n'y a pas assez de citoyens acceptant de participer au CH, la part de bénévoles volontaires est augmentée pour atteindre le nombre de 15 membres titulaires.

Pour que l'ensemble du quartier soit bien représenté au CH, il est souhaitable que les tirages au sort soient faits par sous-quartiers.

Les tirages au sort sont poursuivis au delà des 15 titulaires, pour constituer une liste de remplaçants qui seront intégrés au CH en cas de démission de titulaires.

3 - Assiduité

Tout membre titulaire qui, sans excuse ou sans raison valable, n'aura pas assisté à 3 réunions consécutives du CH, pourra être considéré comme démissionnaire et remplacé par une personne de la liste de remplaçants.

4 - Fonctionnement

LE CH doit choisir parmi ses membres un secrétaire et un secrétaire adjoint, chargés d'organiser les réunions et d'archiver et diffuser tous les documents reçus ou élaborés par le CH.

LE CH peut décider d'inviter à une de ses réunions des experts ou des habitants qui ont des idées intéressantes à exposer. Mais cela ne doit se faire qu'au coup par coup, pour des personnes désignées nominativement, afin d'éviter un trop grand nombre de participants aux réunions.

Sur des sujets concernant une partie du quartier, le CH peut créer un groupe de travail, avec les habitants concernés.

Annexe 2 : **Proposition d’Affiche et de tract pour la ballade découverte du 14 octobre 2012**

**Le Comité d’Habitants du quartier
BLAGIS - GARE organise dimanche 14
octobre, à partir de 14 heures**

**Une ballade découverte des
ateliers d’artistes de notre
quartier.**

**Rendez-vous dimanche 14 octobre, à 14 heures, devant le gymnase
Jean fournier, 7 rue des Potiers**

Venez découvrir votre quartier,

**Venez rencontrer les membres du Comité
d’Habitants,**

**Venez-vous informer sur le rôle de ce
Comité d’habitants.**

**Le Comité d’Habitants est chargé de préparer, organiser et animer les
futurs Conseils de Quartier. A l’écoute des habitants, il liste les
différents sujets d’intérêt général qui devraient être abordés en
Conseil de Quartier, sollicite les suggestions ou les propositions des
habitants, consulte des "experts", construit des projets à soumettre
au Conseil de Quartier et à la municipalité.**

Vous pouvez le contacter :

- En mettant un message sur le site internet de Mairie :

<http://www.fontenay-aux-roses.fr/les-conseils-de-quartier/blagis-gare/>

- En déposant vos contributions dans les boîtes à idées à votre disposition, au Café de la Gare 12 rue Gentil Bernard et à la Maison de Quartier des Paradis, 8-12 rue Paul Verlaine.